Image not found or type unknown

Menace d'un huissier de justice .

Par **norman67**, le **03/01/2017** à **09:57**

Bonjour;

En 1995 j’avais souscris à un crédit auto COFIDIS. Et suite a une perte d'emploi je n'étais plus en mesure de rembourser mon crédit j'es donc rendu le véhicule a la société prêteur.
En date du 28 décembre 20016 je reçois un courrier de huissier de justice me demandent le paiement d'une somme de 10 424,75 euros.
N-y-a-il pas prescription 21 ans après?

Cordialement.

Par **amajuris**, le **03/01/2017** à **10:12**

bonjour,
il y a prescription si votre créancier n'a pas de titre exécutoire.
ne reconnaissez rien, ne payez rien.
demandez à l'huissier de vous présenter le titre exécutoire.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés